



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- procurations : 6
- absente excusée : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juin à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 22 juin 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC, (POUVOIR A MME PERROUX), MME CABERO (POUVOIR A MME GUEDES), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. MERLEY (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M ; NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR MME BEC).

Etait absente excusée : MME. JARRIGE

MME BEC est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/57

Objet : Modification du tableau des effectifs au titre des contractuels recrutés pour un accroissement saisonnier d'activité - Modification de la délibération n°2023/12 du conseil municipal du 15 février 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2023-12 adoptée en séance du conseil municipal du 15 février 2023,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération adoptée le 15 février 2023 portant sur la création de postes d'agents contractuels dans le cadre d'accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2023.

Effectivement, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la modification suivante du tableau des effectifs, dans le cadre des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2023, afin de l'adapter à l'évolution des services municipaux du fait de l'évolution des besoins des usagers et des objectifs des politiques publiques mises en œuvre.

Filière animation :

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur les vacances d'hiver.

Ces agents ont assuré des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 45 heures sur 5 jours

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier sur les vacances de printemps.

Ces agents ont assuré des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 45 heures sur 5 jours.

- Le recrutement de 16 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier sur les vacances d'été du mois de juillet

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 45 heures sur 3 semaines soit 14 jours

- Le recrutement de 11 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier sur les vacances d'été du mois d'août

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 45 heures sur 3 semaines ½ soit 16 jours

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier sur les vacances de Toussaint

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 45 heures sur 5 jours

- Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier sur les vacances de Noël

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'animation à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 45 heures sur 5 jours.

Filière administrative :

- Le recrutement d'1 agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier dans le cadre du recensement de la population pour une période courant du mois de janvier au mois de février 2023

Cet agent a assuré des fonctions de recenseur à temps complet sur cette période.

- Le recrutement d'1 agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier pour une période de 4 mois

Cet agent a assuré des fonctions de chargé de la commande publique et des affaires juridiques à temps complet sur cette période.

Filière sportive :

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier dans le cadre de la surveillance des bassins de la piscine municipale pour une période courant du mois de juin à septembre 2023.

Ces agents assureront les fonctions de maître-nageur sauveteurs.

- Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier dans le cadre de la surveillance des bassins de la piscine municipale pour une période courant du mois de juin à septembre 2023.

Ces agents assureront les fonctions d'agents de surveillance des bassins de la piscine municipale.

Afin de pouvoir renouveler les contrats des agents sur accroissement saisonnier, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération n°2023/12 du conseil municipal du 15 février 2023 afin d'affiner les recrutements aux besoins de l'année en cours et ainsi de l'autoriser à recruter des agents contractuels sur accroissement saisonnier d'activité (6 mois renouvelables), à savoir :

- Le recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier dans le cadre de la surveillance des bassins de la piscine municipale pour une période courant du mois de juin à septembre 2023. Ces agents assureront les fonctions d'agents de surveillance des bassins de la piscine municipale.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions (MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS)

- De procéder au recrutement de 3 agents contractuels dans le grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier tels que présentés ci-dessus ;

Pour copie conforme,



Le Maire,
Marc PÉRE